

DOSSIER DE PRESSE

100% DES EMBALLAGES DANS LE BAC JAUNE



 **AU 1^{ER} JANVIER 2023**
ON VOUS SIMPLIFIE LE TRI !

Vous pourrez déposer tous vos emballages dans le bac jaune.
La seule question à se poser : est-ce un emballage ?
Si oui, c'est dans le bac de tri !
→ Les bons gestes sur : www.grandbelfort.fr/dechets



© tempsRéel.fr  PAPIER À TRIER

CITEO

GRAND
BELFORT



Vendredi 14 octobre 2022

L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

**À compter du 1^{er} janvier 2023, le tri s'étend à tous les emballages.
Tous les emballages en plastique doivent donc être déposés dans le bac jaune par
l'ensemble des habitants du Grand Belfort.**

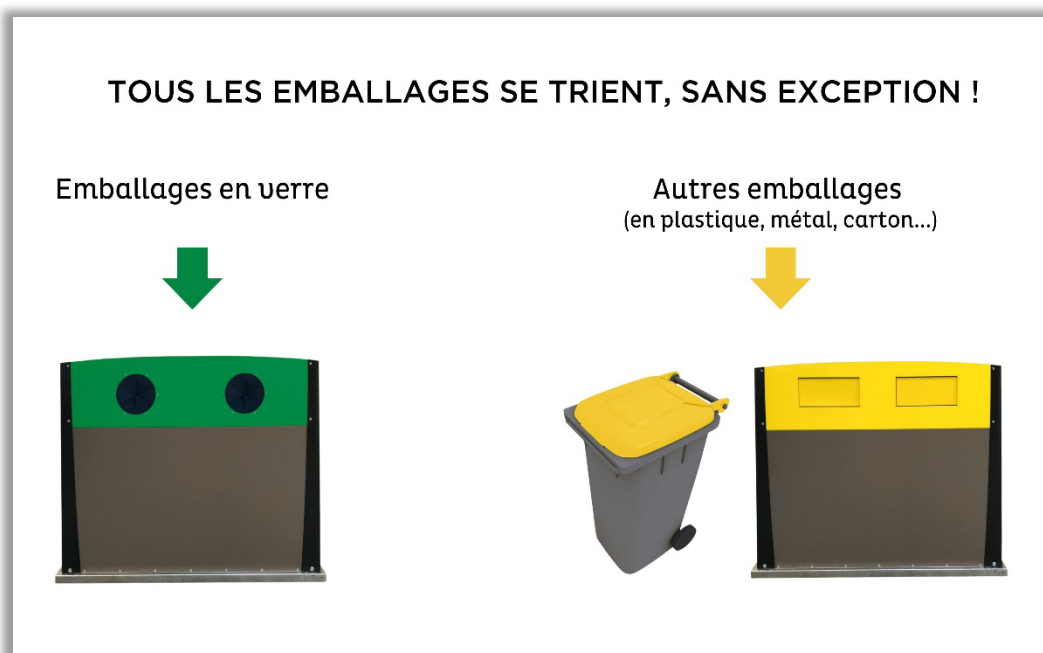
Qui est concerné ?

Le geste de tri va changer pour les habitants de 34 communes : Andelnans, Argiésans, Autrechêne, Banuillars, Bavilliers, Belfort, Bermont, Botans, Bourogne, Buc, Charmois, Chatenois-les-Forges, Chèuremont, Cravanche, Danjoutin, Denney, Dorans, Eloie, Essert, Evette-Salbert, Méroux-Moual, Méziré, Moruillars, Nouillard, Offemont, Pérouse, Roppe, Sermamagny, Sévenans, Trévenans, Urcerey, Valdoie, Vétrigne, et Vézelois.

Les 18 autres communes du Grand Belfort sont déjà en extension des consignes de tri.

Le tri devient plus simple

Avec l'extension des consignes de tri, le geste de tri devient plus simple : Tous les emballages se trient, sans exception.





3,663

MILLIONS

de tonnes de déchets plastiques produits
chaque année sur le sol français

OBJECTIFS

L'objectif de cette mesure : recycler plus et réduire le volume d'ordures ménagères incinérées.

Pourquoi ?

- C'est un enjeu de société : le recyclage des emballages permet de limiter les pollutions et de lutter contre le changement climatique
- C'est un objectif fixé par la loi Grenelle 1 (2009) : atteindre 75 % de recyclage des emballages ménagers.

COMMENT DÉVELOPPER LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES ?

Chaque année, plus d'un million de tonnes d'emballages ne sont pas recyclées car elles ne sont pas triées.

Pour développer le recyclage des emballages, il faut :

1. Trier plus et mieux les emballages qui sont déjà dans les consignes
2. Etendre les consignes de tri à tous les emballages en plastique (et plus seulement les bouteilles et flacons).

Pour cela, la sensibilisation des habitants est essentielle :

1. Rappeler les consignes de tri
2. Lever les doutes (où ça va ? à quoi ça sert ?)
3. Balayer les idées reçues (emballages sales...)

LES MESSAGES PRINCIPAUX

3 messages clés :

1. C'est un emballage ? Dans le bac de tri !
2. Pot de yaourt, boîte de conserve, pot de confiture... : ne pas laver les emballages, il suffit de bien les vider.
3. Déposez vos emballages en urac dans le bac de tri (pas de sac)

Il est important de communiquer sur la notion d'emballage en général plutôt que sur le matériau plastique afin d'éviter la confusion avec les autres objets en plastique.

LES NOUVEAUX EMBALLAGES À TRIER

Tous les emballages en plastique à trier

Toutes
les bouteilles



Tous
les flacons
et bidons



NOUVEAU

Toutes
les barquettes



Tous les
pots et
les boîtes



NOUVEAU

NOUVEAU

Tous les sacs
et sachets



NOUVEAU

Tous les films



LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION DU GRAND BELFORT

Objectifs de la campagne

- Informer les habitants du changement de consignes à partir du 1er janvier 2023
- Leur permettre d'avoir une connaissance claire et précise des nouvelles consignes de tri

Le concept de la campagne

Un message simple : 100 % des emballages se trient

➔ Un visuel générique pour interpeller
(2 versions)



➔ Un mémo-tri pour expliquer
les nouvelles consignes



MISE EN ŒUVRE ET CONSÉQUENCES POUR LE GRAND BELFORT

Changement de litrage des bacs

Une dotation de bacs plus gros est prévue pour les ménages et copropriétés identifiés comme étant déjà en situation de saturation.

Le Grand Belfort invite les usagers à demander un bac jaune plus grand si leur bac est trop petit pour contenir tous les emballages. En effet, le passage aux nouvelles consignes de tri pourrait engendrer une augmentation d'environ 20 % du volume de déchets triés.

Un formulaire est en ligne sur le site du Grand Belfort, dans la rubrique déchets :

<http://www.grandbelfort.fr/dechets-menagers/pratique/demande-ou-changement-de-bac.html>

Stickage des bacs

Une campagne de stickage des bacs sera menée dès le 17 octobre. Les ambassadeurs de tri passeront dans toutes les communes concernées pour changer l'adhésif des consignes de tri collé sur chaque bac, qu'il soit individuel ou collectif.

Calendrier de passage des ADT :

Andelnans	20 octobre	Essert	15 - 16 novembre
Argiésans	03 novembre	Evette-Salbert	04 novembre
Autrechêne	27 octobre	Froideval	21 octobre
Banvillars	20 octobre	Méroux-Moval	03 novembre
Bavilliers	1 - 2 décembre	Méziré	14 novembre
Belfort	Du 19/10 au 08/12	Morvillars	17 octobre
Bermont	09 décembre	Novillard	28 octobre
Botans	09 décembre	Offemont	5 - 6 décembre
Bourogne	28 novembre	Perouse	21 novembre
Buc	20 octobre	Roppe	07 novembre
Charmois	17 octobre	Sermamagny	25 octobre
Châtenois-les-Forges	9 - 10* décembre	Sévenans	28 octobre
Chèvremont	12 décembre	Trévenans	28 octobre
Cravanche	18 octobre	Urcerey	20 octobre
Danjoutin	18 - 19* novembre	Valdoie	24 - 25 novembre
Denney	24 octobre	Vétrigne	24 octobre
Dorans	25 novembre	Vézelois	08 novembre
Eloie	27 octobre		

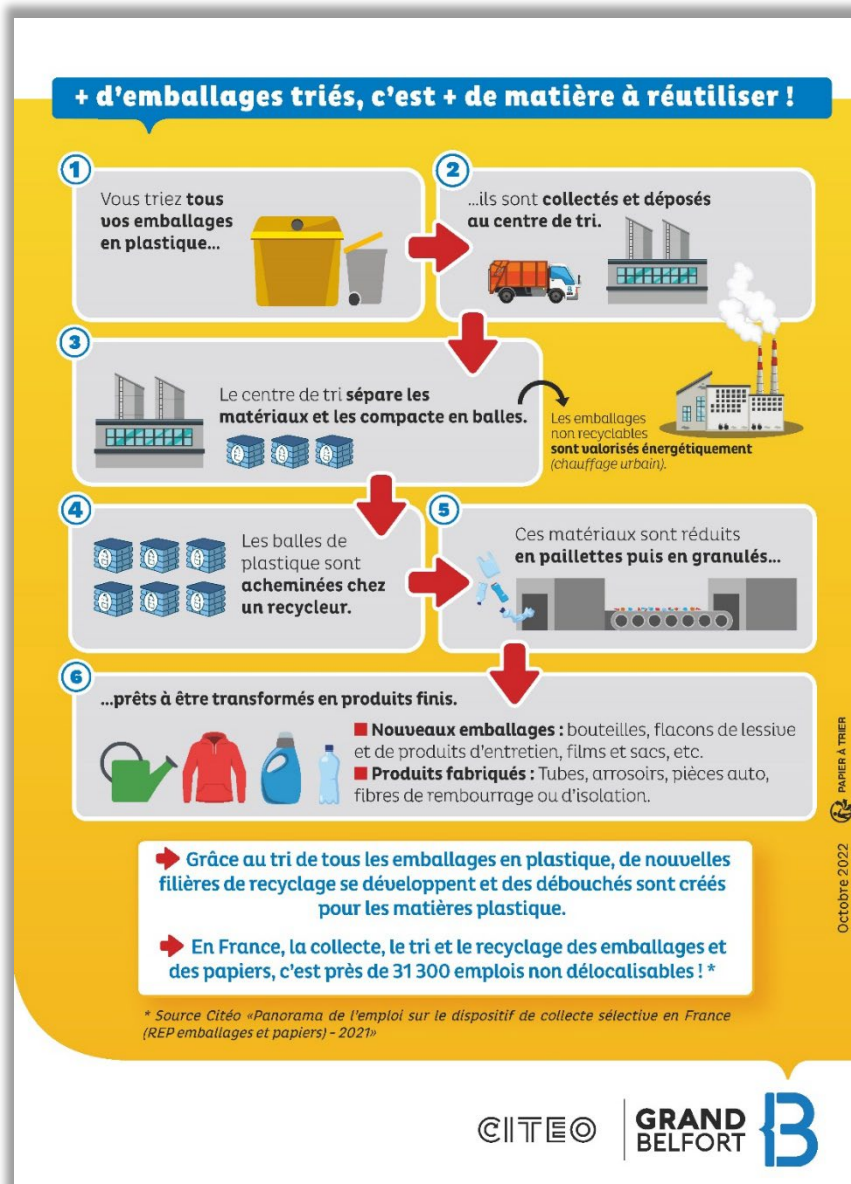
Les collectes

Le changement des consignes de tri ne devrait pas impacter la fréquence de collecte ni des bacs jaunes, ni des bacs bruns. En revanche, la fréquence de collecte des points d'apport volontaire sera adaptée selon les besoins.

CITÉO

Le Grand Belfort est assisté dans cette opération par CITEO, entreprise à mission en charge de la responsabilité élargie des producteurs d'emballages. Cette dernière nous apporte par ailleurs une contribution de l'ordre de 1,2 million d'euros. Elle est notamment garante que les obligations de communication locale, sensibilisation aux gestes de tri soient correctement organisées.

LE CIRCUIT DES EMBALLAGES



LES GRANDS PROJETS DU SERVICE

La politique du Grand Belfort sur la réduction des déchets passe par quelques grands projets : la réduction des déchets verts, la collecte des biodéchets et l'évolution des déchetteries.

La réduction des déchets verts

L'objectif du service déchets ménagers est de réduire la production de déchets verts en sensibilisant les habitants sur les principes de gestion à la parcelle, les techniques alternatives de jardinage et le choix des essences. Les bennes à déchets verts mises gratuitement à la disposition des particuliers seront surveillées pour éviter les dépôts par les professionnels. L'objectif est d'atteindre au plus 54 kg par an et par habitant en 2025.

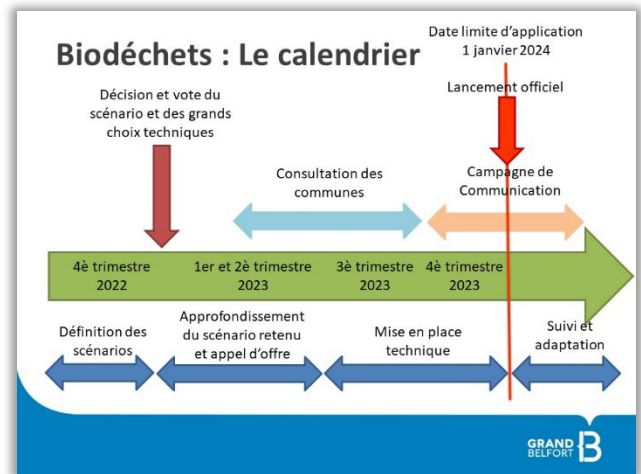
La collecte des biodéchets

La loi Grenelle 2 du 10 février 2020 fixe la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous : collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc. dès le 1er janvier 2024.

3 objectifs sont visés :

- Détourner les biodéchets de l'incinération,
- Permettre un retour au sol (compostage, digestat),
- Générer de l'énergie (chaleur, gaz (méthanisation) électricité).

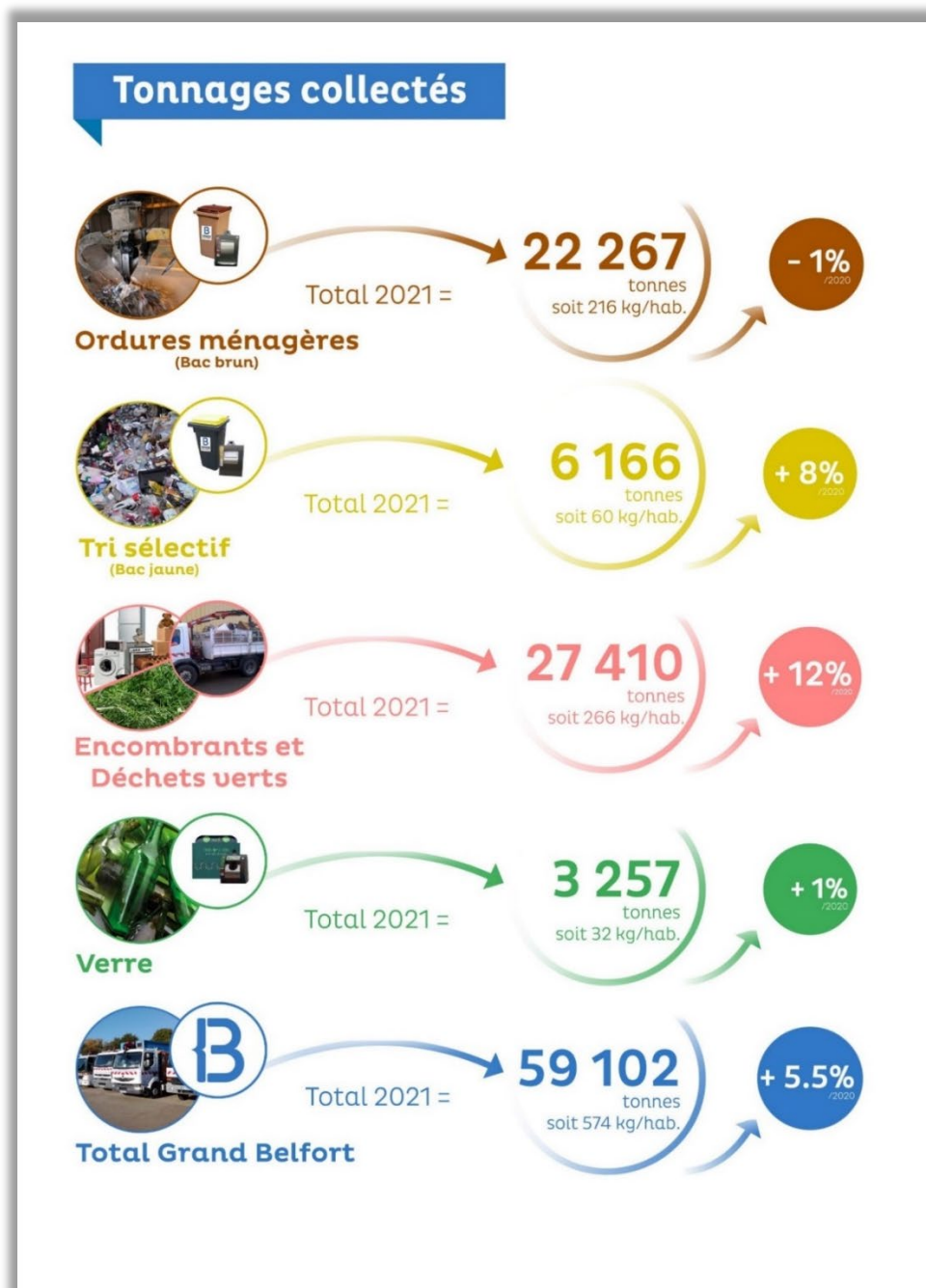
Le Grand Belfort étudie actuellement les différents scénarios possibles pour la mise en place de la collecte séparée des biodéchets.



L'évolution des déchetteries

La récente mise en service de la déchetterie de Fontaine crée une nouvelle référence pour les autres déchetteries du Grand Belfort. Celles-ci devront être renouvelées dans le but d'améliorer la qualité du tri, le service rendu aux usagers et de développer le réemploi qui permet de prolonger la durée de vie d'un objet et donc d'éviter la production d'un déchet, son recyclage ou son traitement.

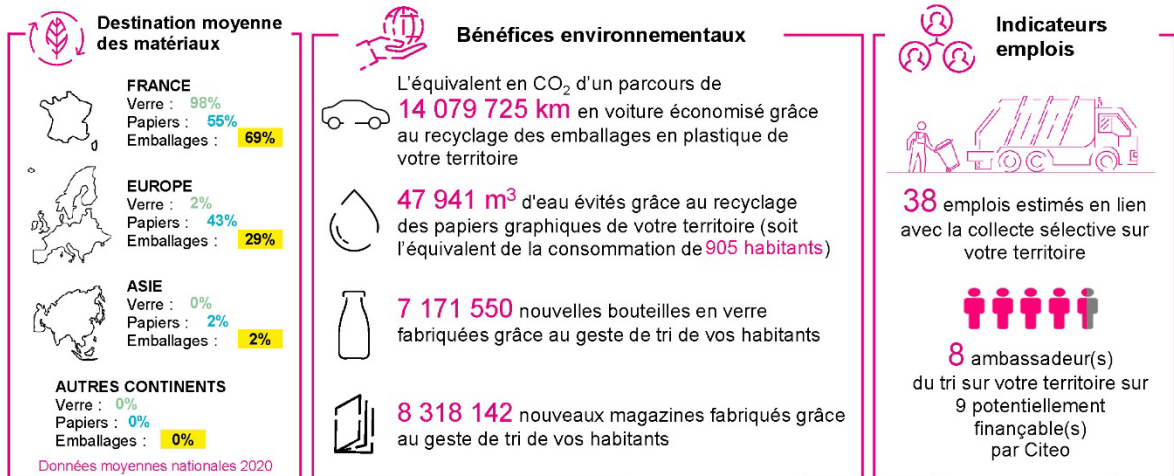
Tonnages collectés par le Grand Belfort en 2021



Chiffres Citéo pour le Grand Belfort

LES CHIFFRES DÉTAILLÉS DE VOTRE COLLECTE SÉLECTIVE

Votre contribution à l'économie circulaire :



Service Déchets ménagers
Tél. : 03 84 90 11 71 - courrier@grandbelfort.fr